

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **DEUX MILLE QUATORZE**
Le **23 septembre à 18 heures 30.**
L'assemblée générale du **Syndicat Intercommunal
d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE,**
dûment convoquée,
s'est réunie en session ordinaire à **FEYTIAT**
Salle municipale Pierre Louis,
sous la présidence de Monsieur **Maurice LEBOUTET.**

Date de convocation :

15 septembre 2014

Délégués présents :

MM. Serge MEYER, Xavier ABBADIE, Gilles MARIAUX, Bernard ZBORALA, Maurice LEBOUTET, Christian SANSONNET, Didier VEYRIER, Serge CORREIA, Jean Pierre FAYOL, Jacques RIVET, Daniel MLYNSKI, Mme Claire BENARD, MM. Christian JULIEN, Guy COUVIDAT, Michel FAUGERAS, Gaston CHASSAIN, Jean Pierre MOREAU, René PARAUD, Mmes Lucienne DUBOIS, Geneviève GAUDEMER, MM. Xavier PERRIER, Pascal THEILLET, Jean Pierre DUCHER, Daniel GUILLON, Pascal GAYOU, Mme Josette BOSSELUT, MM. Rik JANSEN, Gérard CHAMINADE, Gérard BORDE, Mme Christine HERVY, MM. Jean Yves CACOYE, Stéphane DELAUTRETTE, Fernand LAVIGNE, Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Michel PAILLER, Albert KUNZLI, Mme Laure ROBIN, MM. Francis BOLUDA, Michel SARRE, David FELIX, Sébastien FISSOT, Mme Yvette AUBISSE, MM. Stéphane TERRIEUX, Jean François DUCHER, Mme Monique BARNY, MM. Christian LATOUILLE, Didier MARCELLAUD, Manuel VERGER, Jean CHALARD, André SOURY, Albert DELHOUME, Pierre PETILLON, Pascal AUVERT, Mmes Michèle MAURY, Marie AUFAURE, M. Rémi CARCAUD, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents :

MM. Jean Pierre SOTTE, François VINCENT, Marc JEANNOT, Christian VIGNERIE, Joseph ABSI, Mmes Nathalie FRETILLE, Angélique LAPLAGNE, MM. Jim TRAN, Mme Marie Hélène PAGES RATINAUD, M. Bertrand LIAGRE, Mme Sandrine PICAT, MM. Jacques BARRY, Franck LETOUX, Julien LAGEAT, Yoann RUFFEL, Aimé FAURE, Thierry GOURAUD, Franck GIETHLEN, Louis FURLAUD, Jean Paul BROUILLE, Boris NADAUD, Silvio SPANO, Bernard GLANDUS, Mme Angélique DELAMOTTE, MM. Serge GERALD, Sylvain DUBEST, Daniel LAVALADE, Daniel FAYE, Gildas RACAPE, Guillaume SARRE, Jérôme DOUADY, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Laurent BELLY, Philippe JARRY, **membres du Comité syndical.**

NOMBRE DE DELEGUES CONVOQUES..... 92

NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS 57

Pouvoirs 1

Secrétaire de séance : M. David FELIX

NOMBRE de DELEGUES VOTANTS 58

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Délibération n° 61/14 :

Objet : Fixation des tarifs de surtaxe pour l'année 2015.

Vu le débat des orientations budgétaires 2014,
Considérant que le syndicat entend poursuivre son objectif de maintenir le prix du m³ d'eau potable aux environs de 2 € TTCR sur la base de 120 m³ consommés,
Compte tenu de ces éléments, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs de la part syndicale (part fixe et part proportionnelle) par rapport à 2014 et de les reconduire à l'identique en 2015, à savoir :

A - PARTIE FIXE :

- Par équivalent logement, commerce et branchement exportation : **17,00 € H.T. l'unité**

B - PART PROPORTIONNELLE A LA CONSOMMATION :

- Toutes catégories d'usagers : **0,52 € H.T. par mètre cube.**

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité décide de fixer les montants de la partie fixe et de la part proportionnelle à la consommation, applicables à l'exercice de consommation 2015 comme définis ci-dessus.

Publié le :

Pour extrait conforme,
Fait à AIXE SUR VIENNE,
Le 23 septembre 2014
Le Président,

Maurice LEBOUTET

Siège social :
B.P. 41 - 2, av. F. Mitterrand
87700 AIXE-SUR-VIENNE

Téléphone :

05 55 70 33 32

AR PREPECTURE

Télécopie :

087-258700103-20140923-6114-DE

Regu le 29/09/2014





SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **DEUX MILLE QUATORZE**

Le **23 septembre à 18 heures 30.**

L'assemblée générale du **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE**, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à **FEYTIAT** Salle municipale Pierre Louis, sous la présidence de Monsieur **Maurice LEBOUTET**.

Date de convocation :

15 septembre 2014

Délégués présents :

MM. Serge MEYER, Xavier ABBADIE, Gilles MARIAUX, Bernard ZBORALA, Maurice LEBOUTET, Christian SANSONNET, Didier VEYRIER, Serge CORREIA, Jean Pierre FAYOL, Jacques RIVET, Daniel MLYNSKI, Mme Claire BENARD, MM. Christian JULIEN, Guy COUIDAT, Michel FAUGERAS, Gaston CHASSAIN, Jean Pierre MOREAU, René PARAUD, Mmes Lucienne DUBOIS, Geneviève GAUDEMER, MM. Xavier PERRIER, Pascal THEILLET, Jean Pierre DUCHER, Daniel GUILLON, Pascal GAYOU, Mme Josette BOSSELUT, MM. Rik JANSEN, Gérard CHAMINADE, Gérard BORDE, Mme Christine HERVY, MM. Jean Yves CACOYE, Stéphane DELAUTRETTE, Fernand LAVIGNE, Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Michel PAILLER, Albert KUNZLI, Mme Laure ROBIN, MM. Francis BOLUDA, Michel SARRE, David FELIX, Sébastien FISSOT, Mme Yvette AUBISSE, MM. Stéphane TERRIEUX, Jean François DUCHER, Mme Monique BARNY, MM. Christian LATOUILLE, Didier MARCELLAUD, Manuel VERGER, Jean CHALARD, André SOURY, Albert DELHOUME, Pierre PETILLON, Pascal AUVERT, Mmes Michèle MAURY, Marie AUFAURE, M. Rémi CARCAUD, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents :

MM. Jean Pierre SOTTE, François VINCENT, Marc JEANNOT, Christian VIGNERIE, Joseph ABSI, Mmes Nathalie FRETILLE, Angélique LAPLAGNE, MM. Jim TRAN, Mme Marie Hélène PAGES RATINAUD, M. Bertrand LIAGRE, Mme Sandrine PICAT, MM. Jacques BARRY, Franck LETOUX, Julien LAGEAT, Yoann RUFFEL, Aimé FAURE, Thierry GOURAUD, Franck GIETHLEN, Louis FURLAUD, Jean Paul BROUILLE, Boris NADAUD, Silvio SPANO, Bernard GLANDUS, Mme Angélique DELAMOTTE, MM. Serge GERALD, Sylvain DUBEST, Daniel LAVALADE, Daniel FAYE, Gildas RACAPE, Guillaume SARRE, Jérôme DOUADY, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Laurent BELLY, Philippe JARRY, **membres du Comité syndical.**

NOMBRE DE DELEGUES CONVOQUES..... 92

NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS 57

Pouvoirs 1

Secrétaire de séance : M. David FELIX

NOMBRE de DELEGUES VOTANTS 58

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Délibération n° 62/14 :

Objet : Avenant n°4 au marché de modernisation et de rénovation de l'usine de traitement de PANAZOL.

Après avoir entendu le rapport de Pascal THEILLET, vice-président, au nom de la commission travaux, sur la nécessité d'une construction d'une bache de stockage d'eau traitée,

Vu le code des marchés publics, et l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 septembre 2014.

Vu le marché relatif aux travaux de modernisation et de rénovation de l'usine de production d'eau potable de PANAZOL en date du 04/05/2012, accepté le 11/09/2012

Vu l'avenant n°1 et l'avenant n°2 en date du 08/02/2014 visé en Préfecture le 13/02/2014,

Vu l'avenant n°3 en date du 24/06/2014 visé en Préfecture le 30/06/2014,

Vu les prescriptions de l'arrêté préfectoral en date du 04/07/2014,

Considérant le SCHEMA DIRECTEUR sur le manque de stockage en tête du réseau de distribution et l'étude de faisabilité pour la construction de baches de stockage supplémentaires en eau potable réalisée en 2013, le Président propose au comité syndical la construction d'une bache de stockage d'eau traitée de 2000 m3 sur le site de la station de PANAZOL dont le coût d'investissement est nettement inférieur à la réalisation d'une bache au sol en dehors du site,

Considérant que ce stockage supplémentaire permettra d'obtenir une autonomie de 12 heures sur le site de production et ainsi assurer la continuité du service public d'eau potable en cas de casses sur les conduites de refoulement et en cas d'arrêt ponctuel de la station de production de PANAZOL lors d'une éventuelle pollution des eaux brutes de la rivière VIENNE,

Siège social :

B.P. 41 - 2, av. F. Mitterrand
87700 AIXE-SUR-VIENNE

Téléphone :

08 55 76 18 55

08 55 76 18 55

087-258700183
Regu le 10/10/2014

AR PRÉFECTURE

Télécopie :



Suite délibération n°62/14 :

Objet : Avenant n°4 au marché de modernisation et de rénovation de l'usine de traitement de PANAZOL.

Considérant que ces travaux doivent s'additionner à ceux engagés pour la modernisation et la rénovation de l'usine de PANAZOL qui comportent la réhabilitation des décanteurs existants en bâches de stockage (1 heure d'autonomie) dans la phase 2 et expose à l'assemblée délibérante les trois avenants au marché de modernisation et de rénovation de l'usine de production d'eau potable de PANAZOL passé avec le groupement STEREAU / BVL Architecture,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser un avenant n°4 au marché initial pour la construction d'une bache de stockage d'eau traitée de 2000 mètres cube et la démolition des trois décanteurs existants conformément au code des marchés publics. Le marché de modernisation et de rénovation de la station de traitement de PANAZOL passé avec l'entreprise STEREAU pour un montant de 6 643 000,00 € HT, prévoit la réhabilitation des trois décanteurs existants pour le stockage d'eau traitée. Le montant affecté à cette opération est de 136 260,00 € HT. (extraction DPGF du marché). L'intégration de la bache de stockage de 2000 mètres cube s'évalue de la manière suivante :

Démolition des anciens ouvrages, construction de la nouvelle bache y compris équipements	=> + 588 200,00€ HT
Réhabilitation des ouvrages existants	=> - 136 260,00€ HT
Prix de la bache y compris équipements	=> 452 000,00€ HT

La nouvelle répartition entre les membres du groupement et entre les phases est la suivante :

Entreprises	Phase 1 : Construction de la nouvelle unité de traitement	Phase 2 : Rénovation de l'usine actuelle	Total H.T.
Co-traitant 1 STEREAU	5 424 253,97 €	1 818 911,96 €	7 243 165,93 €
Co-traitant 2 BVL	19 150,00 €	0,00 €	19 150,00 €

Le délai prévu au marché est augmenté de 4 mois sur la phase n° 2.

Après avoir eu lecture du projet d'avenant et en avoir débattu, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve le contenu de l'avenant n°4 au Marché de travaux de modernisation et de rénovation de l'usine de PANAZOL qui sera joint en annexe à la présente délibération
- Autorise le Président à signer l'avenant n° 4 et le charge de la mise en application de son contenu.

Pour extrait conforme,
Fait à AIXE SUR VIENNE,
Le 23 septembre 2014
Le Président,

Maurice LEBOUTET



Publié le :

AR PREFECTURE

087-258700103-20140923-6214-DE
Regu le 10/10/2014



Modernisation et rénovation de l'usine de production d'eau potable de Lanaud

AVENANT N° 4

PIECES

- 1 - Note explicative
- 2 - Décomposition du prix global et forfaitaire
- 3 - Annexes

	Siège Social 23 rue de Paris 16000 Angoulême Tel : 05.45.68.51.00 Fax : 05.45.68.49.92 email : heca@heca.fr		Agence Littoral 25 avenue de la République 17250 Trizay Tel : 05.46.82.23.66 Fax : 05.46.82.23.65 email : heca.17@heca.fr		Visa du maître d'ouvrage le :		1358_Ave4_A Fichier
	Affaire N° 31358		Indice A	Libellé Première diffusion	Etabli par OC	Vérifié par	

AR PREFECTURE

087-258700103-20140923-6214-DE
Regu le 10/10/2014

AA *PH*

AVENANT N°4

Titre du marché, objet du présent avenant : Modernisation et rénovation de l'usine de production d'eau potable de Lanaud

Date du marché : 11/09/2012, notifié le 05/10/2012

Entre :

La personne morale de droit public ayant passé le marché :

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE
2 avenue François Mitterrand – BP 10
87 700 AIXE-SUR-VIENNE

Représentée par son Président, Monsieur Maurice LEBOUTET

et

Le titulaire du marché :

Groupement STEREAU / BVL Architecture

STEREAU est le mandataire solidaire du groupement conjoint

STEREAU – Société par actions simplifiée (S.A.S.)
Cité des Affaires 2 – ZI du Prat
Rue du Général Weygand
CP 3715
56037 VANNES CEDEX

SARL BVL Architecture
54 avenue de la révolution
87 000 LIMOGES

Représenté par Monsieur Pascal HAMON

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - JUSTIFICATION DE L'AVENANT

Réalisation d'une bâche d'une capacité de 2000 m3 et démolition des 3 décanteurs existants :

Le schéma directeur d'eau potable du SIAEP de Vienne Briance Gorre, réalisé en 2008 a mis en évidence un manque de volume de stockage disponible en tête de réseau, sur les réservoirs R1 et R5 (volume insuffisant pour faire face aux débits sortants à l'heure de pointe du jour de pointe).

Ce schéma a préconisé la réalisation d'une cuve semi-enterrée de 5 000 m3 avec station de reprise entre l'usine de production de Lanaud et les réservoirs de tête, permettant avec R1 et R5 de stocker 12 heures environ de production en pointe. Le montant de cette opération avait été évalué à 2 800 000 € HT.

Une étude de faisabilité en 2013, a montré qu'en prenant en compte les volumes des réservoirs actuels, un volume supplémentaire de l'ordre de 2300 m3 permettait d'avoir une autonomie de 12 heures.

La réalisation de ce stockage sur l'usine ne nécessite qu'un seul pompage de reprise et qui est sécurisé (groupe électrogène, présence permanente de l'exploitant). De plus le coût d'investissement est nettement inférieur à la réalisation d'une bâche au sol en dehors du site.

Le Syndicat disposera d'un volume d'eau traitée supérieur et donc d'une autonomie passant de 1 heure actuellement à plus de 3 heures sur l'Usine.

ARTICLE 2 – DESCRIPTIF DES TRAVAUX

2.1 TERRASSEMENTS GENERAUX - DEMOLITION

Les terrassements comprennent :

Le décapage de la terre végétale sur l'ensemble des constructions ; stockée à proximité du site pour une réutilisation ou évacuée en décharge agréée.

Les terrassements en terrain de toute nature (y compris rocher), éventuellement en présence d'eau ou après assèchement de celle-ci, exploitables avec des engins mécaniques classiques.

Les terrassements comprennent les talutages, le dressement, nivellement et compactage des fonds de fouilles, transports sur site ou en décharge, mises en dépôt, reprises au stock, mise en remblai méthodiquement compacté par couches successives, fourniture de matériaux d'apport sains à pied d'œuvre le cas échéant en cas de manque, protection des talus contre les effets de l'érosion.

Les excédents d'excavation sont, soit réutilisés en remblai sur site, en confection de plate-forme et/ou modelage paysage, soit évacués hors du site.

Démolition des bâches existantes compris évacuation en décharge agréée.

Le prétraitement, le local purge du décanteur n°3, le regard purge des décanteurs 1 et 2 et le mur de soutènement seront également démolis. Les équipements des ouvrages et les conduites aériennes seront démontées et évacuées en décharge agréée.

La démolition prendra en compte le retrait des pièces en amiante, selon diagnostic effectué.

2.2 GENIE-CIVIL

Les bétons utilisés seront conformes aux normes et seront :

- Pour les propretés : de type BPS C16/20 XO 20mm S2
- Pour les locaux techniques : BPS C30/37 XS1 20mm S3 (Sans objet)
- Pour les ouvrages hydrauliques : BPS C40/50 XA3 20mm S3

RADIER

- Terrassement de la plateforme jusqu'à la côte altimétrique voulue
- Béton de propreté
- Mise en place de cales d'enrobage
- Mise en place d'un polyane
- Ferrailage et des bandes d'arrêt d'eau
- Coulage de béton

Le radier comprendra une forme de pente générale vers un puisard pour chaque bâche, pour les opérations de nettoyage. Une vidange gravitaire sera prévue pour les opérations de nettoyage.

Un drain périphérique de l'ouvrage sera prévu. L'ensemble des réseaux de TP, vidange et drainage sera raccordé au réseau Eau Pluvial de l'usine pour une évacuation vers la Vienne.

VOILES DE REFEND

- Implantation du voile
- Mise en place de la première banche, la deuxième banche est en vis-à-vis en position ouverte
- Mise en place des éventuelles réservations en bois
- Mise en place du ferrailage et des bandes d'arrêt d'eau

- Mise en place des joints d'étanchéité
- Fermeture de la deuxième banche
- Bétonnage
- Décoffrage
- Ragréage éventuel

VOILES DE FAÇADE EN ETAGE

- Mise en place de console en rive de plancher
- Implantation du voile
- Mise en place de la première banche, la deuxième banche est en vis-à-vis en position ouverte
- Mise en place des éventuelles réservations en bois
- Mise en place du ferrailage et des bandes d'arrêt d'eau
- Fermeture de la deuxième banche
- Bétonnage
- Décoffrage
- Ragréage éventuel

POTEAUX

- Implantation
- Mise en place du coffrage
- Mise en place de la cage d'armature
- Fermeture du coffrage
- Bétonnage
- Décoffrage
- Ragréage éventuel

POUTRES

- Préfabrication en usine ou sur chantier des poutres
- Mise en place de l'étalement
- Pose des poutres
- Clavetage (mise en place des aciers de liaisons + coffrage bois ordinaire + bétonnage)

PLANCHER PREDALLES

- Mise en place de l'étalement
- Pose des prédalles (même formule de béton que les voiles et radiers)
- Pose des garde-corps, mise en sécurité
- Pose des éventuelles réservations
- Pose du ferrailage
- Coulage dalle de compression (même formule de béton que les voiles et radiers)
- Dépose de l'étalement et pose des étais de séchage

PLANCHER COULE EN PLACE

- Pose de l'étalement
- Pose des contreplaqués
- Pose des éventuelles réservations
- Pose du ferrailage
- Coulage du plancher
- Décoffrage

2.3 ETANCHEITE

Mise en œuvre d'un complexe d'étanchéité comprenant :

- pare vapeur
- isolant laine minérale ép.50mm (R=1,15) – étanchéité monocouche

Relevés d'étanchéité comprenant :

- renfort de gorge

- chape ARMA Gris Bretagne
- bande à ourlet * développé de 0.65ml

Boites à eau et descentes EP vers réseau EP enterré existant ou à créer.

2.4 VOIRIE

- Réglage fond de forme
- Fourniture et mise en œuvre d'un géotextile
- Confection d'une couche de forme voirie EV2>50 MPA 0/150 sur 30cm
- Confection d'un enduit de cure
- Confection d'une couche de forme en GNT 0/30 sur 30cm (avec récupération des matériaux sur site)
- Confection d'une couche de roulement en enrobé à chaud noir dosé à 120kg/m²

La voirie sera réalisée jusqu'à la dalle béton du silo CAP.

2.5 EQUIPEMENTS

Unité fonctionnelle : Traitement de l'eau

Fonction : Bâche de Chloration

	Equipement (s)	Description
arrivee d'eau	1 conduite arrivée d'eau	Acier inox 316 L DN 350
INJECTION CHLORE	1 piquage pour injection de l'eau chlorée	Vanne à boisseau PVC DN 25
TROP PLEIN	1 conduite de trop plein vers rejet	Inox 316 L DN 400
serrurerie	2 trappes d'accès avec dispositif anti-chute	Matériau aluminium Cadenassable
	1 échelle d'accès amovible	Matériau aluminium
ISOLEMENT baches	2 vannes murales (1 par bâche)	Marque : RAMUS – FONTAINE – SER CARACTERISTIQUES : ETANCHE 4 COTES COMMANDE MANUELLE DIMENSIONS 500 X 500 MM CONSTRUCTION : CADRE INOX 316 L Pelle Inox 316 L

Unité fonctionnelle : Traitement de l'eau

Fonction : Bâches de stockage (2 x 1 000 m³)

	EQUIPEMENT (S)	DESCRIPTION
--	----------------	-------------

Unité fonctionnelle : Traitement de l'eau

Fonction :

**Bâches de stockage (2 x
1 000 m3)**

	EQUIPEMENT (S)	DESCRIPTION
POMPE ECHANTILLONNAGE	1 pompe d'échantillonnage vers labo et vers instrumentation	
INSTRUMENTATION	1 mesure de chlore résiduel	Type et marque : Voir annexe
	1 mesure de niveau	Type et marque : Piézométrique, voir annexe
INJECTION CHLORE EN CAS DE BESOIN	1 piquage pour injection de l'eau chlorée	Vanne à boisseau PVC DN 25
INJECTION SOUDE	1 injection de soude pour neutralisation finale	PVC tricoclair Ø 10 mm Canne d'injection
SERRURERIE	1 ensemble de garde corps droit sur ouvrages	Matériau aluminium
	4 trappes d'accès avec dispositif anti-chute (2 par bâche)	Matériau aluminium Cadenassable
	1 échelle d'accès amovible	Matériau aluminium

- 3 Conduites de vidange au point bas de chaque bâche pour vidange et nettoyage des ouvrages, raccordement de la conduite de TP et réseau EP.

2.6 TRAVAUX DU MARCHE SUPPRIMES

Les travaux de réhabilitation des décanteurs actuels sont supprimés ainsi la conduite de liaison entre les différents décanteurs.

ARTICLE 3 - DELAI

Le délai prévu au marché est augmenté de 4 mois sur la phase n°2.

Les nouveaux délais du marché sont les suivants :

	Phase 1 : Construction de la nouvelle unité de traitement		Phase 2 : Rénovation de l'usine actuelle	
Période de préparation des travaux :	4	Mois	1	Mois
Délai total de construction :	14,5	Mois	9	Mois
Période de mise en service :	2	Mois	1	Mois
Période d'observation :	3	Mois	3	Mois
Délai partiel :	23,5	Mois	14	Mois

ARTICLE 4 - MONTANT DE L'AVENANT

Montant de l'avenant :

	Montant du marché initial	Montant de l'avenant n°4	% par rapport au marché initial
Montant € H.T	6 643 000,00	452 000,00	6,80%

Montant de tous les avenants et nouveau montant du marché :

	Montant € H.T
Montant du marché initial	6 643 000,00
Montant de l'avenant n°1	0,00
Montant de l'avenant n°2	185 309,10
Montant de l'avenant n°3	-17 993,17
Montant de l'avenant n°4	452 000,00
Montant total des avenants	619 315,93
% par rapport au marché initial	9,32%
Nouveau montant	7 262 315,93

ARTICLE 5 – REPARTITION DU MONTANT

La répartition entre les membres du groupement et entre les phases, après avenant n°3 est la suivante :

Entreprises	Phase 1 : Construction de la nouvelle unité de traitement	Phase 2 : Rénovation de l'usine actuelle	Total H.T.
Co-traitant 1 STEREAU	5 424 253,97 €	1 366 911,96 €	6 791 165,93 €
Co-traitant 2 BVL	19 150,00 €	0,00 €	19 150,00 €

Pour l'avenant n° 4, la nouvelle répartition entre les membres du groupement et entre les phases est la suivante :

Entreprises	Phase 1 : Construction de la nouvelle unité de traitement	Phase 2 : Rénovation de l'usine actuelle	Total H.T.
Co-traitant 1 STEREAU	5 424 253,97 €	1 818 911,96 €	7 243 165,93 €
Co-traitant 2 BVL	19 150,00 €	0,00 €	19 150,00 €

ARTICLE 6 - VARIATION DANS LES PRIX

Sans objet.

ARTICLE 7 - VALIDITE DE L'AVENANT

Toutes les clauses du marché initial, et le cas échéant, des précédents avenants éventuels, restent en vigueur en ce qu'elles n'ont de contraire avec le présent avenant.

A VANNES, le 6/10/2014

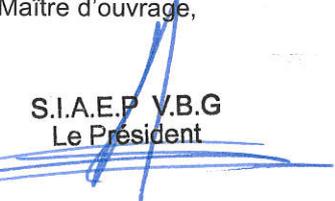
L'Entrepreneur,


Cité des Affaires 2 - ZI du Prat
Rue du Général Weygand
C.P. 3715 - 86037 VANNES Cedex
Tél. 02 97 68 89 10 - Fax 02 97 68 89 11

A AIXE SUR VIENNE, le 9 octobre 2014

Le Représentant du Maître d'ouvrage,




S.I.A.E.P. V.B.G
Le Président

Maurice LEBOUTET





Modernisation et rénovation de l'usine de production d'eau potable de Lanaud

2 - Décomposition du prix global et forfaitaire

 <p>HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT CENTRE ATLANTIQUE Ingénieurs-Conseils</p>	<p><u>Siège Social</u></p> <p>23 rue de Paris 16000 Angoulême</p> <p>Tel : 05.45.68.51.00 - Fax : 05.45.68.49.92 email : heca@heca.fr</p>	<p><u>Agence Littoral</u></p> <p>25 avenue de la République 17250 Trizay</p> <p>Tel : 05.46.82.23.66 - Fax : 05.46.82.23.65 email : heca.17@heca.fr</p>	 <p>opqibi N° 06 04 1807</p>
---	--	--	---

AR PREFECTURE

087-258700103-20140923-6214-DE
Regu le 10/10/2014

PH

Traitement Ultra-violet - Déshydratation des boues

Poste	Prix total génie civil		Prix total équipements		Prix total
	Première phase	Seconde phase	Première phase	Seconde phase	
Nouveau bâtiment traitement de l'eau					
1 Nouvelle installation de CO2					
1 Démontage de l'installation existante			38 951,00		38 951,00
2 Dalle béton extérieure	28 471,00				28 471,00
3 Vaporisateur de Co2 liquide, équipement de détente, skid de dosage			39 049,00		39 049,00
4 Circuit d'injection			7 126,00		7 126,00
5 Autres (à préciser par l'Entreprise)					
2 Pompage d'exhaure					
1 Pompes			29 775,00		29 775,00
2 Canalisations inox			53 008,00		53 008,00
3 Robinetterie (vannes, clapets, joints de démontage)			11 226,00		11 226,00
3 Dégrillage					
1 Dégrilleur mécanique			24 112,00		24 112,00
2 Compacteur de déchets et poubelle			14 838,00		14 838,00
3 Grille de secours			781,00		781,00
4 Vannes murales d'isolement			1 367,00		1 367,00
4 Pré-ozonation					
1 Conduite d'air ozonée					
2 Diffuseurs en fond de bache					
3 Adaptation de l'ozoneur existant					
4 Adaptation du conditionnement d'air existant					
5 Déplacement ou remplacement du destructeur d'ozone					
6 Autres (à préciser par l'Entreprise) - Pré Oxydation			7 224,00		7 224,00
5 Pré-reminérialisation					
1 Poreux d'injection du CO2			586,00		586,00
2 Autres (à préciser par l'Entreprise)					
6 Clarification 1er étage					
1 Vannes murales			8 981,00		8 981,00
2 Agitateurs			33 777,00		33 777,00
3 Blocs lamellaires			42 270,00		42 270,00
4 Goulottes de reprise			29 189,00		29 189,00

AR-PREFECTURE

087-258700103-20140923-6214-DE
Regu le 10/10/2014

	Poste	Prix total génie civil		Prix total équipements		Prix total
		Première phase	Seconde phase	Première phase	Seconde phase	
5	Dispositif de reprise des boues			115 389,00		115 389,00
6	Autres (à préciser par l'Entreprise) - Tuyauterie			20 696,00		20 696,00
7	Inter-oxydation			10 153,00		10 153,00
8	Inter-reminéralisation			9 469,00		9 469,00
9	Clarification 2 ème étage avec CAP					
1	Vannes murales			9 762,00		9 762,00
2	Agitateurs			44 125,00		44 125,00
3	Blocs lamellaires			42 270,00		42 270,00
4	Goulottes de reprise			29 189,00		29 189,00
5	Dispositif de reprise des boues			139 794,00		139 794,00
6	Autres (à préciser par l'Entreprise) - Tuyauterie			19 720,00		19 720,00
0	Autres postes de traitement (à préciser par l'Entreprise)					
11	Réactifs liquides					
1	Adaptation du dispositif de stockage, dosage et distribution du réactif existant n°1 (Nom à préciser)					
2	Adaptation du dispositif de stockage, dosage et distribution du réactif existant n°2 (Nom à préciser)			20 305,00		20 305,00
3	Adaptation du dispositif de stockage, dosage et distribution du réactif existant n°3 (Nom à préciser)					
4	Dispositif de stockage, dosage et distribution du réactif n°1 (Nom à préciser) - FECL3			43 832,00		43 832,00
5	Dispositif de stockage, dosage et distribution du réactif n°2 (Nom à préciser) - Soude			16 791,00		16 791,00
6	Dispositif de stockage, dosage et distribution du réactif n°3 (Nom à préciser)					
7	Autres réactifs (à préciser par l'Entreprise)					
8	Dispositif de sécurité (douche, signalétique)			1 269,00		1 269,00
12	Réactifs solides (pulvérulents, granulés)					
1	Adaptation ou remplacement de la préparation de lait de chaux existante, et conduites de distribution			24 503,00		24 503,00
2	Adaptation de la préparation de CAP existante et conduites de distribution			3 905,00		3 905,00
3	Dispositif de stockage, préparation, dosage et distribution du réactif 1 (Nom à préciser)			29 482,00		29 482,00
4	Dispositif de stockage, préparation, dosage et distribution du réactif 2 (Nom à préciser)					
5	Dispositif de stockage, préparation, dosage et distribution du réactif 3 (Nom à préciser)			45 296,00		45 296,00
6	Autres réactifs (à préciser par l'Entreprise)					

LA PREFECTURE

087-258700103-20140923-6214-DE
Regu le 10/10/2014

	Poste	Prix total génie civil		Prix total équipements		Prix total
		Première phase	Seconde phase	Première phase	Seconde phase	
7	Dispositif de sécurité			2 441,00		2 441,00
3	Manutention			7 810,00		7 810,00
4	Serrurerie - Métallerie			56 620,00		56 620,00
5	Chauffage, ventilation, deshumidification locaux traitement de l'eau					
1	Chauffage			82 100,00		82 100,00
2	Ventilation			2 245,00		2 245,00
3	Deshumidification			41 391,00		41 391,00
6	Raccordements électriques					
1	Raccordement des cables électriques sur les équipements			5 467,00		5 467,00
2	Cables et chemins de cable			82 588,00		82 588,00
3	Cables et fourreaux enterrés			3 905,00		3 905,00
7	Equipements électriques					
1	Armoire électrique - Nouveau bâtiment			87 078,00		87 078,00
2	Coffrets de commande locale			5 955,00		5 955,00
3	Electricité Bâtiment (Pc, Eclairage,...)			22 160,00		22 160,00
4	Automate et programmation			51 154,00		51 154,00
4 bis	Remplacement automate			7 084,53		7 084,53
5	Instrumentation File eau			133 644,00		133 644,00
5 bis	Suppressions analyseur de pesticides			-60 000,00		-60 000,00
Ave3	5 ter Matériel de mesure en secours			13 657,75		13 657,75
Ave3	5 quater Pièces de rechange			-13 657,75		-13 657,75
Ave3	6 Suppression du second GE			-75 266,00		-75 266,00
18	Conduites de liaison entre ouvrages File eau					
1	Conduite d'arrivée des eaux brutes			14 546,00		14 546,00
2	Conduite de recirculation ou d'extraction des boues			23 722,00		23 722,00
3	Trop-plein, vidange d'ouvrages			29 677,00		29 677,00
4	Autres (à préciser par l'Entreprise)			17 181,00		17 181,00
Ave3	5 Réseaux enterrés vers logement fonction			20 001,60		20 001,60
Ave3	6 Renouvellement de la conduite EP vers la Vienne			46 262,10		46 262,10
19	Filtres à sable supplémentaires et bache eau filtrée					
1	Système de régulation des filtres			1 660,00		1 660,00
2	Vannes murales			3 807,00		3 807,00
3	Vannes sortie filtres			8 884,00		8 884,00
4	Réseau d'air comprimé pour vannes pneumatiques			3 514,00		3 514,00
5	Conduites sortie filtres			24 991,00		24 991,00

IA&PREFECTURE

087-258700103-20140923-6214-DE
Regu le 10/10/2014

Poste	Prix total génie civil		Prix total équipements		Prix total
	Première phase	Seconde phase	Première phase	Seconde phase	
6 Collecteurs d'aspiration et de refoulement pompes de lavage			19 134,00		19 134,00
7 Collecteurs d'air de lavage			22 062,00		22 062,00
8 Plancher crépiné, lame déversante	22 123,00		7 810,00		29 933,00
9 Matériau filtrant			12 691,00		12 691,00
10 Génie-civil des filtres	27 115,00				27 115,00
11 Génie-civil de la bêche eau filtrée	33 894,00				33 894,00
12 Autres (à préciser par l'Entreprise)					
0 Génie-civil du bâtiment					
1 Terrassement	54 231,00				54 231,00
2 Fondations spéciales	83 860,00				83 860,00
3 Radier	74 647,00				74 647,00
4 Voile	336 724,00				336 724,00
5 Dalles et passerelles	94 715,00				94 715,00
6 Poteaux, poutres	45 958,00				45 958,00
7 Etanchéité toiture	50 856,00				50 856,00
8 Peintures, enduits	19 550,00				19 550,00
9 Bardage	20 191,00				20 191,00
Ave2 9 bis Bardage composite sur ame aluminium	69 529,55				69 529,55
Ave3 9 ter Protection sous face bardage	4 465,11				4 465,11
10 Menuiseries	21 150,00				21 150,00
Ave3 10 bis Fenêtres supplémentaires	10 374,56				10 374,56
11 Plomberie					
12 Carrelage, faïence					
13 Faux plafond, doublage, isolation					
Sous total nouveau bâtiment traitement de l'eau	997 854,22		1 680 529,23		2 678 383,45

IAE PRÉFECTURE

087-258700103-20140923-6214-DE
Regu le 10/10/2014

Poste	Prix total génie civil		Prix total équipements		Prix total
	Première phase	Seconde phase	Première phase	Seconde phase	
Réaménagement filière eau existante					
1	Démontage et évacuation des équipements non conservés				
2	Aménagement des filtres à sable ouverts				
	1				27 139,00
	2		4 588,00		4 588,00
	3	9 677,00	3 222,00		12 899,00
	4				
	5		18 646,00		18 646,00
	6		3 514,00		3 514,00
	7		113 338,00		113 338,00
	8		35 729,00		35 729,00
	9		10 738,00		10 738,00
	10		35 241,00		35 241,00
	11		17 865,00		17 865,00
	12			9 417,21	9 417,21
Ave3					
23	Pompage de reprise intermédiaire				
	1			10 738,00	10 738,00
	2			48 811,00	48 811,00
	3			6 150,00	6 150,00
24	Traitement UV				
			141 844,00		141 844,00
24 bis	Changement du réacteur UV Trojan				
			19 649,72		19 649,72
25	Prise d'eau brute de secours - Pompage de secours				
			41 001,00		41 001,00
26	Suppression Aménagement des décanteurs existants 100 m3/h				
27	Suppression Aménagement du décanteur existant 400 m3/h				
28	Construction nouvelle bache au sol de 2 000 m3				
	1		36 617,53		36 617,53
	2		121 756,40		121 756,40
	3		405 780,36		405 780,36
	4		23 422,71		23 422,71
29	Manutention				
				683,00	683,00
30	Serrurerie - Métallerie				
				1 269,00	1 269,00
31	Chauffage, ventilation locaux tertiaires				

AR PREFECTURE

087-258700103-20140923-6214-DE
Regu le 10/10/2014

Poste	Prix total génie civil		Prix total équipements		Prix total
	Première phase	Seconde phase	Première phase	Seconde phase	
1 Chauffage			1 269,00		1 269,00
2 Ventilation			16 889,00		16 889,00
3 Deshumidification			5 857,00		5 857,00
2 Chauffage, ventilation, deshumidification locaux traitement de l'eau					
1 Chauffage					
2 Ventilation					
3 Deshumidification					
3 Raccordements électriques					
1 Raccordement des cables électriques sur les équipements			98,00		98,00
2 Cables et chemins de cable			3 222,00		3 222,00
3 Cables et fourreaux enterrés			976,00		976,00
4 Equipements électriques					
1 Adaptation des armoires électriques existantes au nouveau process			12 886,00		12 886,00
2 Coffrets de commande locale					
3 Electricité Bâtiment (Pc, Eclairage,...)			13 472,00		13 472,00
4 Automate et programmation			2 245,00		2 245,00
5 Instrumentation File eau			97 621,00		97 621,00
35 Supervision, télégestion					
1 Adaptation Télégestion / supervision existante			3 612,00		3 612,00
2 Equipements informatiques supplémentaires			3 710,00		3 710,00
3 Logiciels et programmation			13 667,00		13 667,00
4 Autres (à préciser par l'Entreprise)					
36 Conduites de liaison entre ouvrages File eau					
1 Conduite de refoulement vers stockages, conduites inter-réservoirs				57 890,00	57 890,00
2 Conduite d'aspiration des pompes de reprise				84 150,00	84 150,00
3 Autres (à préciser par l'Entreprise)					
37 Rénovation et agrandissement des batiments tertiaires					
1 Plancher	13 558,00				13 558,00
2 Murs	13 558,00				13 558,00
3 Dalles	6 779,00				6 779,00
4 Poteaux, poutres		678,00			678,00
5 Etanchéité toiture		16 676,00			16 676,00
6 Peintures, enduits		12 797,00			12 797,00
7 Bardage		4 745,00			4 745,00
Ave2 7 bis Bardage composite sur ame aluminium		46 250,00			46 250,00

IAE PREFECTURE

087-258700103-20140923-6214-DE
Regu le 10/10/2014

Poste	Prix total génie civil		Prix total équipements		Prix total
	Première phase	Seconde phase	Première phase	Seconde phase	
8 Menuiseries		20 391,00			20 391,00
9 Plomberie					
10 Carrelage, faïence		23 600,00			23 600,00
11 Faux plafond, doublage, isolation		31 004,00			31 004,00
12 Autres (à préciser par l'Entreprise) - Mobilier de bureau - Pédagogie			18 646,00		18 646,00
3 Rénovation du bâtiment hors bâtiment tertiaire, local pompage et local transfo					
1 Rénovation du génie-civil des bâches eau filtrée		40 512,00			40 512,00
2 Rénovation du génie-civil du local filtres ouverts et galerie des filtres		6 779,00			6 779,00
3 Rénovation du génie-civil du local réactifs et local chauffage		678,00			678,00
4 Rénovation du génie-civil du local filtres fermés		6 779,00			6 779,00
5 Rénovation du génie-civil du local chloration		678,00			678,00
6 Rénovation du génie-civil du local atelier		678,00			678,00
7 Etanchéité toiture terrasse		71 720,00			71 720,00
8 Peintures, enduits		77 863,00			77 863,00
9 Bardage		4 745,00			4 745,00
10 Menuiseries		120 718,00			120 718,00
11 Isolation		76 193,00			76 193,00
12 Autres (à préciser par l'Entreprise)					
Sous total réaménagement filière eau existante	43 572,00	1 151 061,00	518 982,72	366 810,21	2 080 425,93

PAR PREFECTURE

087-258700103-20140923-6214-DE
Regu le 10/10/2014



Poste	Prix total génie civil		Prix total équipements		Prix total
	Première phase	Seconde phase	Première phase	Seconde phase	
Filière boues					
Adaptation de la bache eau traitée en bache eau sale ou construction d'une nouvelle bache					
1	Rénovation et adaptation du génie-civil, ou nouveau génie-civil	5 811,00			5 811,00
2	Chambre à vannes	968,00			968,00
3	Pompes			3 124,00	3 124,00
4	Canalisations inox et robinetterie			15 034,00	15 034,00
5	Dispositif de brassage			3 710,00	3 710,00
6	Autres (à préciser par l'Entreprise)				
Epaisseur hersé ou flottateur					
1	Suppression du prébeur échantillon en sortie de l'épaississeur	116 126,00	52 227,00		168 353,00
Stockage des boues épaissies / flottées					
1	Génie-civil	19 451,00			19 451,00
2	Pompes		28 310,00		28 310,00
3	Canalisations inox et robinetterie		2 831,00		2 831,00
4	Dispositif de brassage				
5	Autres (à préciser par l'Entreprise)				
Bache d'homogénéisation des boues					
1	Génie-civil	27 115,00			27 115,00
2	Pompes		1 464,00		1 464,00
3	Canalisations inox et robinetterie		6 053,00		6 053,00
4	Dispositif de brassage				
5	Autres (à préciser par l'Entreprise)				
Réactifs liquides					
1	Dispositif de stockage, dosage et distribution du réactif 1 (Nom à préciser)		21 184,00		21 184,00
2	Dispositif de stockage, dosage et distribution du réactif 2 (Nom à préciser)				
3	Dispositif de stockage, dosage et distribution du réactif 3 (Nom à préciser)				
4	Autres réactifs (à préciser par l'Entreprise)		48 908,00		48 908,00
5	Dispositif de sécurité (douche, signalétique)		1 660,00		1 660,00
Déshydratation					
1	Nouvelle unité de deshydratation		354 073,00		354 073,00
2	Pompes d'alimentation		1 464,00		1 464,00
3	Transfert des boues deshydratées		17 474,00		17 474,00
4	Autres (à préciser par l'Entreprise)				

IAE PREFECTURE

087-258700103-20140923-6214-DE
Reçu le 10/10/2014

	Poste	Prix total génie civil		Prix total équipements		Prix total
		Première phase	Seconde phase	Première phase	Seconde phase	
5	Chaulage			28 798,00		28 798,00
6	Stockage des boues					
	1 Dispositif d'alimentation et de répartition des boues en benne					
	2 Bennes de stockage			28 017,00		28 017,00
	3 Autres (à préciser par l'Entreprise)			37 487,00		37 487,00
7	Autres postes de traitement (à préciser par l'Entreprise)					
8	Poste toutes eaux					
9	Conduites de liaison entre ouvrages					
	1 Conduites d'amenée des eaux sales dans la bache eau sale			9 274,00		9 274,00
	2 Conduite de refoulement vers épaisseur			22 648,00		22 648,00
	3 Liaison épaisseur - déshydratation			976,00		976,00
	4 Conduite de rejet dans la Vienne avec enrochement					
	5 Autres (à préciser par l'Entreprise)					
50	Génie-civil du bâtiment					
	1 Terrassement	2 712,00				2 712,00
	2 Fondations spéciales	27 115,00				27 115,00
	3 Radier	38 335,00				38 335,00
	4 Voile	87 717,00				87 717,00
	5 Dalles et passerelles	16 269,00				16 269,00
	6 Poteaux, poutres	3 037,00				3 037,00
	7 Etanchéité toiture	5 877,00				5 877,00
	8 Peintures, enduits	9 490,00				9 490,00
	9 Bardage					
Ave2	9 bis Bardage composite sur ame aluminium	69 529,55				69 529,55
	10 Menuiseries	6 101,00				6 101,00
	11 Plomberie					
	12 Carrelage, faïence					
	13 Faux plafond, doublage, isolation					
	14 Autres (à préciser par l'Entreprise)	11 836,00				11 836,00
51	Manutention					
					5 857,00	5 857,00
52	Serrurerie - Métallerie					
53	Chauffage, ventilation, deshumidification			31 434,00		31 434,00
	1 Chauffage			488,00		488,00
	2 Ventilation			488,00		488,00

LA PRÉFECTURE

087-258700103-20140923-6214-DE
Regu le 10/10/2014

Poste	Prix total génie civil		Prix total équipements		Prix total
	Première phase	Seconde phase	Première phase	Seconde phase	
3 Deshumidification					
4 Raccordements électriques					
1 Raccordement des cables électriques sur les équipements			976,00		976,00
2 Cables et chemins de cable			10 738,00		10 738,00
3 Cables et fourreaux enterrés			1 171,00		1 171,00
5 Equipements électriques					
1 Armoire électrique traitement des boues			18 548,00		18 548,00
2 Coffrets de commande locale			976,00		976,00
3 Electricité Bâtiment (Pc, Eclairage,...)			2 636,00		2 636,00
4 Automate et programmation			2 636,00		2 636,00
5 Instrumentation			25 772,00		25 772,00
Sous total filière boues	447 489,55		755 579,00	27 725,00	1 230 793,55

PAR PRÉFECTURE

087-258700103-20140923-6214-DE
Regu le 10/10/2014

PH

Poste	Prix total génie civil		Prix total équipements		Prix total
	Première phase	Seconde phase	Première phase	Seconde phase	
Postes généraux					
6	Fosse toutes eaux et épandage		14 057,00		14 057,00
7	Pont bascule	22 099,00	22 843,00		44 942,00
8	Air et eau de service		7 712,00		7 712,00
9	Electricité - Moyenne tension				
	1 Transformateur supplémentaire				
	2 Adaptation de l'installation existante			9 274,00	9 274,00
	3 Autres (à préciser par l'Entreprise)				
0	Electricité - Basse tension				
	1 Groupe électrogène supplémentaire			75 266,00	75 266,00
	2 Protection anti-foudre			781,00	781,00
	3 Communication inter-automate et supervision par fibre optique			3 905,00	3 905,00
	4 Eclairage extérieur			6 443,00	6 443,00
	5 Détection et protection incendie			6 443,00	6 443,00
	6 Surveillance et sécurité anti-effraction			5 857,00	5 857,00
	7 Autres (à préciser par l'Entreprise)			8 200,00	8 200,00
61	Engazonnement, aménagement paysager	18 416,00			18 416,00
62	Voirie et réseaux divers				
	1 Cheminement piéton				
	2 Bordures	15 930,00			15 930,00
	3 Voirie lourde	170 691,00			170 691,00
	4 Caniveaux extérieurs	7 457,00			7 457,00
	5 Réseau pluvial	11 283,00			11 283,00
	6 Autres (à préciser par l'Entreprise)	13 829,00			13 829,00
63	Nouvelle clôture et portails	22 257,00			22 257,00
64	Assurances		46 492,50	15 497,50	61 990,00
65	Etude des ouvrages				
	1 Etude de projet : note de calcul, plans d'ensemble		44 515,00		44 515,00
	2 Etudes architecturales, dépôt du permis de construire et suivi de l'instruction		16 000,00		16 000,00
Ave3	2 bis Etudes architecturales modification bâtiment		3 150,00		3 150,00
	3 Etudes d'exécution : plans guide, spécification, plans béton	61 377,00	81 612,00		142 989,00
66	Installation de chantier, implantation				

IAE PRÉFECTURE

087-258700103-20140923-6214-DE
Regu le 10/10/2014

Nouvelle bâche au sol

N°	DESIGNATION	UNITE	QTITE	P. U. (€)	MONTANT (€)
	<u>Postes Généraux :</u>				
1	Installation et repli de chantier	F	1,00	22 763,55	22 763,55
2	Etude béton armé, étude géotechnique	F	1,00	11 309,39	11 309,39
3	Clôture du chantier	F	1,00	848,20	848,20
4	Epuisement	F	1,00	1 696,40	1 696,40
	<u>Terrassement :</u>				
5	Vidange, démolition et évacuation des déchets des ouvrages existants vers filière de traitement adaptée	F	1,00	38 893,91	38 893,91
6	Déblais en pleine masse y compris rocher	F	1,00	56 162,79	56 162,76
7	Remblais, réglage	F	1,00	22 603,64	22 603,64
8	Evacuation déblais excédentaires	F	1,00	4 096,09	4 096,09
	<u>Béton :</u>				
9	Béton de propreté	F	1,00	4 325,83	4 325,83
10	Béton armé				
	a - radier	F	1,00	30 351,75	30 351,75
	b - voiles périphériques	F	1,00	75 092,84	75 092,84
	c - voiles intérieurs supplémentaires	F			
	c - poteaux - poutres	F	1,00	Sans objet	
	d - dalle de couverture	F	1,00	19 417,52	19 417,52
	e - acrotère	F	1,00	2 488,02	2 488,02
11	Pré-dalles pour coffrage couverture	F	1,00	32 981,51	32 981,51
12	Coffrage plan pour parois soignées 2 faces	F	1,00	62 508,27	62 508,27
13	Coffrage radier, poteau, poutre	F	1,00	Sans objet	
14	Aciers d'armature (radier, parois, dalle)	F	1,00	45 159,03	45 159,03
15	Acier d'armature (Poteau, poutre, etc.)	F	1,00	97 800,38	97 800,38
16	Isolant + Etanchéité toiture terrasse	F	1,00	27 738,65	27 738,65
17	Réservations, percements, scellements, surfacage	F	1,00	1 696,40	1 696,40

N°	DESIGNATION	UNITE	QTITE	P. U. (€)	MONTANT (€)
18	Mise en forme coffrage, gousset, étanchéité reprise, ragréage,...	F	1,00	6 220,16	6 220,16
	<u>Divers</u>	F	1,00	23 422,71	23 422,71
	<u>Moins value réhabilitation décanteur existant</u>	F	1,00	-135 577,00	-135 577,00
Total travaux :					452 000,00


PH²



Modernisation et rénovation de l'usine de production d'eau potable de Lanaud

3 - Annexes

- Plans

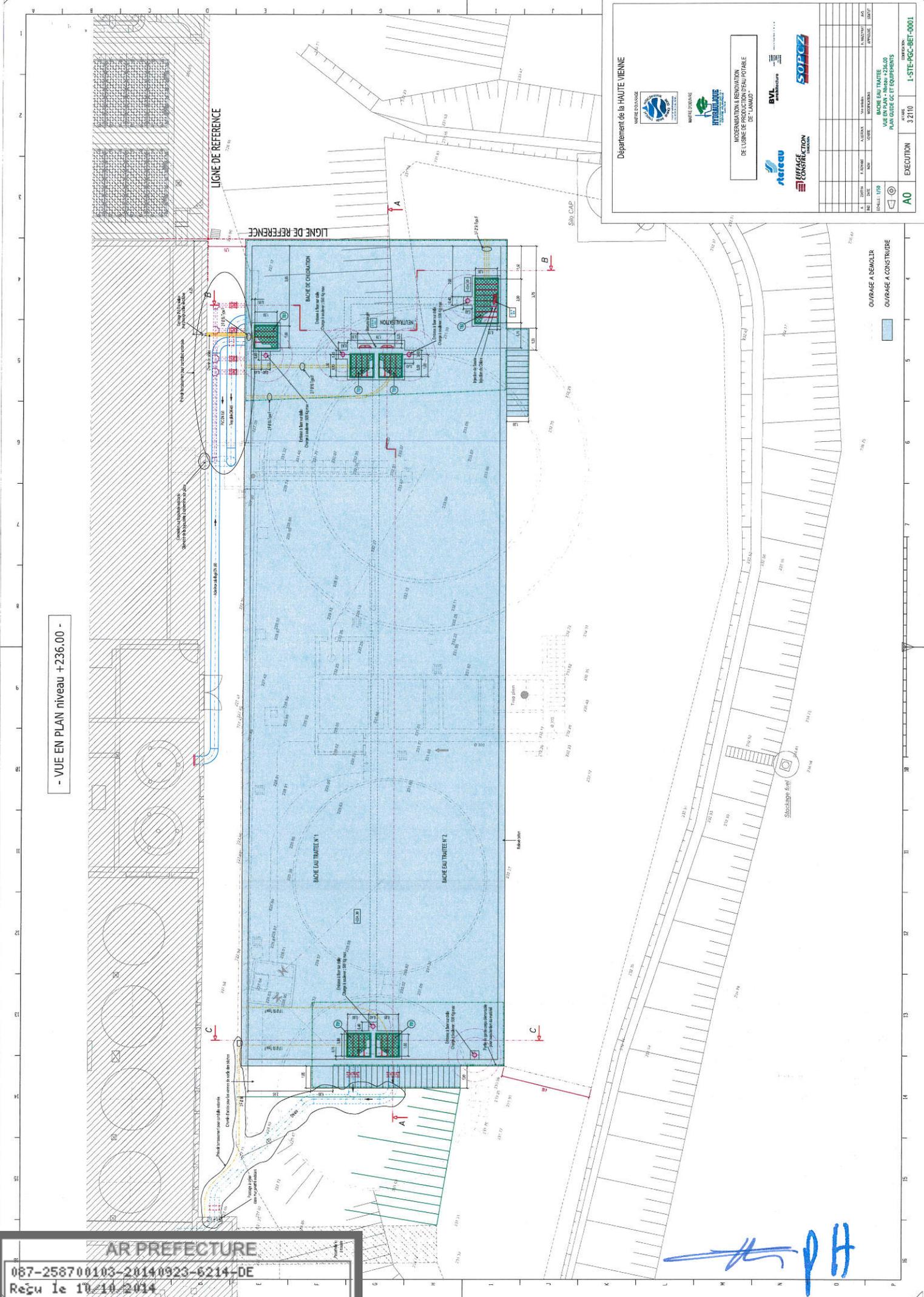
	<p><u>Siège Social</u></p> <p>23 rue de Paris 16000 Angoulême</p> <p>Tel : 05.45.68.51.00 - Fax : 05.45.68.49.92</p> <p>email : heca@heca.fr</p>	<p><u>Agence Littoral</u></p> <p>25 avenue de la République 17250 Trizay</p> <p>Tel : 05.46.82.23.66 - Fax : 05.46.82.23.65</p> <p>email : heca.17@heca.fr</p>	
---	---	---	---

AR PREFECTURE

087-258700103-20140923-6214-DE
Regu le 10/10/2014



- VUE EN PLAN niveau +236.00 -



Département de la HAUTE Vienne
 MODERNISATION & RENOVATION
 DE L'USINE DE TRAITEMENT
 DE L'EAU POTABLE
 DE "LAMOIGNON"

PROJETANT	AGENCE D'URGENCE	DATE	02/03/2014
MAITRE D'OUVRAGE	Mairie de LAMOIGNON	PROJETANT	AGENCE D'URGENCE
MAITRE D'ŒUVRE	AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	PROJETANT	AGENCE D'URGENCE
PROJETANT	AGENCE D'URGENCE	PROJETANT	AGENCE D'URGENCE

A0 EXECUTION 3/2110
 COORDONATEUR
 I-STE-MCG-BET-0001

OUVRAGE A DEMOLIR
 OUVRAGE A CONSTRUIRE

AR PREFECTURE
 087-258700103-20140923-6214-DE
 Reçu le 10/10/2014

PH

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **DEUX MILLE QUATORZE**
Le **23 septembre à 18 heures 30.**
L'assemblée générale du **Syndicat Intercommunal
d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE,**
dûment convoquée,
s'est réunie en session ordinaire à **FEYTIAT**
Salle municipale Pierre Louis,
sous la présidence de Monsieur **Maurice LEBOUTET.**

Date de convocation :
15 septembre 2014

Délégués présents :

MM. Serge MEYER, Xavier ABBADIE, Gilles MARIAUX, Bernard ZBORALA, Maurice LEBOUTET, Christian SANSONNET, Didier VEYRIER, Serge CORREIA, Jean Pierre FAYOL, Jacques RIVET, Daniel MLYNSKI, Mme Claire BENARD, MM. Christian JULIEN, Guy COUVIDAT, Michel FAUGERAS, Gaston CHASSAIN, Jean Pierre MOREAU, René PARAUD, Mmes Lucienne DUBOIS, Geneviève GAUDEMER, MM. Xavier PERRIER, Pascal THEILLET, Jean Pierre DUCHER, Daniel GUILLON, Pascal GAYOU, Mme Josette BOSSELUT, MM. Rik JANSEN, Gérard CHAMINADE, Gérard BORDE, Mme Christine HERVY, MM. Jean Yves CACOYE, Stéphane DELAUTRETTE, Fernand LAVIGNE, Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Michel PAILLER, Albert KUNZLI, Mme Laure ROBIN, MM. Francis BOLUDA, Michel SARRE, David FELIX, Sébastien FISSOT, Mme Yvette AUBISSE, MM. Stéphane TERRIEUX, Jean François DUCHER, Mme Monique BARNY, MM. Christian LATOUILLE, Didier MARCELLAUD, Manuel VERGER, Jean CHALARD, André SOURY, Albert DELHOUME, Pierre PETILLON, Pascal AUVERT, Mmes Michèle MAURY, Marie AUFAURE, M. Rémi CARCAUD, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents :

MM. Jean Pierre SOTTE, François VINCENT, Marc JEANNOT, Christian VIGNERIE, Joseph ABSI, Mmes Nathalie FRETILLE, Angélique LAPLAGNE, MM. Jim TRAN, Mme Marie Hélène PAGES RATINAUD, M. Bertrand LIAGRE, Mme Sandrine PICAT, MM. Jacques BARRY, Franck LETOUX, Julien LAGEAT, Yoann RUFFEL, Aimé FAURE, Thierry GOURAUD, Franck GIETHLEN, Louis FURLAUD, Jean Paul BROUILLE, Boris NADAUD, Silvio SPANO, Bernard GLANDUS, Mme Angélique DELAMOTTE, MM. Serge GERALD, Sylvain DUBEST, Daniel LAVALADE, Daniel FAYE, Gildas RACAPE, Guillaume SARRE, Jérôme DOUADY, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Laurent BELLY, Philippe JARRY, **membres du Comité syndical.**

NOMBRE DE DELEGUES CONVOQUES..... 92
NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS 57
Pouvoirs 1
Secrétaire de séance : M. David FELIX
NOMBRE de DELEGUES VOTANTS 58

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Délibération n° 63/14 :

Objet : Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur l'usine de PANAZOL.

Après avoir entendu le rapport de Pascal THEILLET, vice-président, au nom de la commission travaux,

Vu le code des marchés publics, et l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 17 septembre 2014.

Vu le marché relatif à l'assistance à Maîtrise d'ouvrage et à Maîtrise d'œuvre des travaux de modernisation et de rénovation de la station de traitement de PANAZOL en date du 15/11/2010, passé en application de l'article 65 du code des marchés publics avec le bureau d'études **Hydraulique Environnement Centre Atlantique** dont l'offre de prix concerne uniquement les études et suivis des travaux des filières eau et boue avec optimisation et réutilisation des ouvrages existants, le schéma directeur qui prévoyait un stockage complémentaire entre la station de traitement et le réservoir de LOU DOUGNOU (R1) sur la commune de PANAZOL,

Vu l'avenant n°4 au marché de rénovation et de modernisation de l'usine de PANAZOL pour la réalisation d'une bache de stockage de 2000 m3 sur le site de la station de traitement qui génère des missions complémentaires de maîtrise d'œuvre liées aux travaux et délais supplémentaires,

Considérant que l'évolution du montant prévisionnel des travaux entraîne une augmentation du forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre fixé à 24 000.00€ HT (soit 2,88 % de rémunération sur le montant du marché de travaux) et une prolongation des délais de la mission de 7.5 mois correspondant aux délais prolongés du marché de travaux de l'usine de Panazol (suite aux différents avenants),



Suite délibération n°63/14 :

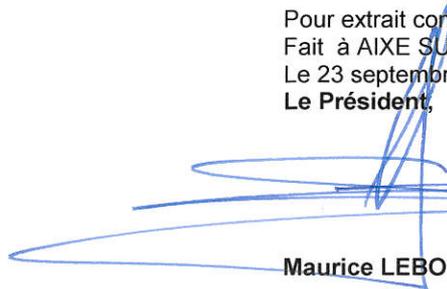
Objet : Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur l'usine de PANAZOL.

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser un avenant,

Après avoir eu lecture du projet d'avenant et en avoir débattu, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve le contenu de l'avenant n°2 au Marché d'assistance à Maîtrise d'ouvrage et à Maîtrise d'œuvre, qui sera joint en annexe à la présente délibération
- Autorise le Président à signer l'avenant n°2 et le charge de la mise en application de son contenu.

Pour extrait conforme,
Fait à AIXE SUR VIENNE,
Le 23 septembre 2014
Le Président,


Maurice LEBOUTET



AR PREFECTURE

087-258700103-20140923-6314-DE
Regu le 10/10/2014

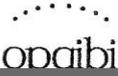
Publié le :



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

**Intégration d'une étape d'affinage et d'une station
d'épuration sur l'usine de production d'eau potable de Lanaud**

AVENANT N° 2

	Siège Social 23 rue de Paris 16000 Angoulême Tel : 05.45.68.51.00 Fax : 05.45.68.49.92 email : heca@heca.fr		Visa du maître d'ouvrage le :			1358_Ave_Mmo2 Fichier
	Aire N° 358 	Indice A	Libellé Première diffusion	Etabli par OC	Vérifié par	
AR 						
087-258700103-20140923-6314-DE Regu le 10/10/2014						

AVENANT N° 2
MAÎTRISE D'OEUVRE
POUR L'INTEGRATION D'UNE ETAPE D'AFFINAGE ET D'UNE STATION D'EPURATION SUR
L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LANAUD

Date du marché : 8 novembre 2010

Entre :

La personne morale de droit public ayant passé le marché :

S.I.A.E.P. VIENNE BRIANCE GORRE
2, avenue François MITTERRAND
BP 41
88700 AIXE sur VIENNE

Représentée par son Président, Monsieur Maurice LEBOUTET

et

Le titulaire du marché :

la S.A.R.L. Hydraulique Environnement Centre Atlantique
23 rue de Paris - 16 000 ANGOULEME
SIREN 431 412 790 – APE 7112 B

Représentée par Monsieur Claude SCHAAAL

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT N° 2

Le présent avenant a pour objet d'augmenter les prestations, conformément aux avenants passés dans le cadre des travaux.

Les travaux ont nécessité de passer plusieurs avenants :

	Descriptif des travaux	Montant travaux € H.T	Délai supplémentaire (mois)
Marché initial		6 643 000.00	
Avenants :			
Avenant travaux n°1		0.00	0.00
Avenant travaux n°2	Bardage composite	185 309.10	1.00
Avenant travaux n°3	Imprévus et optimisation des travaux	-17 993.17	2.50
Avenant travaux n°4	Nouvelle bache de 2000 m3	452 000.00	4.00
Total HT		619 315.93	7.50
Nouveau montant		7 262 315.93	

ARTICLE 2 – MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'avenant est récapitulé dans le tableau suivant :

	Descriptif des travaux	Délai supplémentaire (mois)	Montant Marché MOE (TF) € H.T
Marché initial + avenant 1			184 905.00
Avenants :			
Avenant travaux n°1		0.00	
Avenant travaux n°2	Bardage composite	1.00	3 200.00
Avenant travaux n°3	Imprévis et optimisation des travaux	2.50	8 000.00
Avenant travaux n°4	Nouvelle bâche de 2000 m3	4.00	12 800.00
Total HT		7.50	24 000.00
T.V.A (20 %)			4 800.00
Montant TTC			28 800.00
Nouveau montant HT			208 905.00

Cet avenant se rattache à la Direction de l'Exécution des Travaux de la tranche ferme.

La décomposition entre les différentes phases est la suivante :

	Tranche ferme + avenant 1		Tranche ferme + avenant 1 + avenant 2	
	Total	%	Total	%
Etude préliminaire				
Montant en €HT	52 600,00	28,4	52 600,00	25,2
Avant-projet				
Montant en €HT	14 350,00	7,8	14 350,00	6,9
Assistance Contrats de Travaux				
Montant en €HT	17 700,00	9,6	17 700,00	8,5
VISA				
Montant en €HT	13 800,00	7,5	13 800,00	6,6
Direction Exécution des Travaux				
Montant en €HT	67 205,00	36,3	91 205,00	43,7
Assistance Opérations Réception				
Montant en €HT	13 150,00	7,1	13 150,00	6,3
Mission complémentaire n° 1				
Montant en €HT	6 100,00	3,3	6 100,00	2,9
RECAPITULATIF				
Montant en €HT	184 905,00	100,0	208 905,00	100,0

ARTICLE 3 - VALIDITE DE L'AVENANT

Toutes les clauses du marché initial, et le cas échéant, des précédents avenants éventuels, restent en vigueur en ce qu'elles n'ont de contraire avec le présent avenant.

A Angoulême, le 30/09/2014

Le Maître d'oeuvre,

A Aix sur Vienne, le 30/10/2014

Le Représentant du Maître d'ouvrage,

HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT
Centre Atlantique (HE-CA)
Ingénieurs-Conseils
23, rue de Paris
16000 ANGOULEME
Tél: 05 45 68 51 00 - Fax : 05 45 68 49 92

S.I.A.E.P. V.B.G
Le Président

Maurice LEBOUTET





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **DEUX MILLE QUATORZE**
Le **23 septembre à 18 heures 30.**
L'assemblée générale du **Syndicat Intercommunal
d'Alimentation en Eau Potable Vienne Briance Gorre,**
dûment convoquée,
s'est réunie en session ordinaire à **FEYTIAT**
Salle municipale Pierre Louis,
sous la présidence de Monsieur **Maurice LEBOUTET.**

Date de convocation :
15 septembre 2014

Délégués présents :

MM. Serge MEYER, Xavier ABBADIE, Gilles MARIAUX, Bernard ZBORALA, Maurice LEBOUTET, Christian SANSONNET, Didier VEYRIER, Serge CORREIA, Jean Pierre FAYOL, Jacques RIVET, Daniel MLYNSKI, Mme Claire BENARD, MM. Christian JULIEN, Guy COUVIDAT, Michel FAUGERAS, Gaston CHASSAIN, Jean Pierre MOREAU, René PARAUD, Mmes Lucienne DUBOIS, Geneviève GAUDEMER, MM. Xavier PERRIER, Pascal THEILLET, Jean Pierre DUCHER, Daniel GUILLON, Pascal GAYOU, Mme Josette BOSSELUT, MM. Rik JANSEN, Gérard CHAMINADE, Gérard BORDE, Mme Christine HERVY, MM. Jean Yves CACOYE, Stéphane DELAUTRETTE, Fernand LAVIGNE, Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Michel PAILLER, Albert KUNZLI, Mme Laure ROBIN, MM. Francis BOLUDA, Michel SARRE, David FELIX, Sébastien FISSOT, Mme Yvette AUBISSE, MM. Stéphane TERRIEUX, Jean François DUCHER, Mme Monique BARNY, MM. Christian LATOUILLE, Didier MARCELLAUD, Manuel VERGER, Jean CHALARD, André SOURY, Albert DELHOUME, Pierre PETILLON, Pascal AUVERT, Mmes Michèle MAURY, Marie AUFAURE, M. Rémi CARCAUD, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents :

MM. Jean Pierre SOTTE, François VINCENT, Marc JEANNOT, Christian VIGNERIE, Joseph ABSI, Mmes Nathalie FRETILLE, Angélique LAPLAGNE, MM. Jim TRAN, Mme Marie Hélène PAGES RATINAUD, M. Bertrand LIAGRE, Mme Sandrine PICAT, MM. Jacques BARRY, Franck LETOUX, Julien LAGEAT, Yoann RUFFEL, Aimé FAURE, Thierry GOURAUD, Franck GIETHLEN, Louis FURLAUD, Jean Paul BROUILLE, Boris NADAUD, Silvio SPANO, Bernard GLANDUS, Mme Angélique DELAMOTTE, MM. Serge GERALD, Sylvain DUBEST, Daniel LAVALADE, Daniel FAYE, Gildas RACAPE, Guillaume SARRE, Jérôme DOUADY, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Laurent BELLY, Philippe JARRY, **membres du Comité syndical.**

NOMBRE DE DELEGUES CONVOQUES.....	92
NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS	57
Pouvoirs	1
Secrétaire de séance : M. David FELIX	
NOMBRE de DELEGUES VOTANTS	58

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Délibération n° 64/14 :

Objet : Décision modificative au budget primitif 2014.

Le Comité syndical, après avoir entendu le rapport de Gaston CHASSAIN, Vice-Président, au nom de la commission des finances,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget pour l'exercice 2014 adopté le 15 mars 2014,

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés pour faire face aux besoins des services,

Siège social :
B.P. 41 - 2, av. F. Mitterrand
87700 AIXE-SUR-VIENNE

Téléphone :

05 55 70 45 65

087-258700103-20140923-6414-DE

Regu le 29/09/2014

05 55 70 45 65

087-258700103-20140923-6414-DE

Regu le 29/09/2014



Suite délibération n°64/14 :

Objet : Décision modificative au budget primitif 2014.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

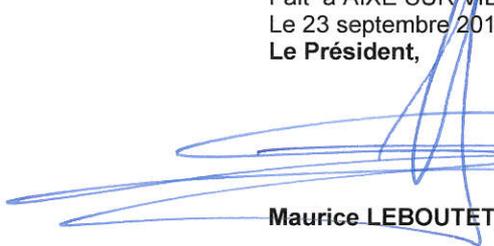
DECIDE de compléter les crédits comme suit du budget 2014,

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Article	LIBELLES	BP 2014	DM 1	TOTAL BUDGET 2014
21	218	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Autres immobilisations	15 000,00 €	+ 30 000,00 €	45 000,00 €
23	2315	IMMOBILISATIONS EN COURS TRAVAUX DE RESEAU D'EAU POTABLE	3 207 107,00 €	- 30 000,00 €	3 177 107,00 €

ADOpte la décision modificative n°1 au budget primitif - exercice 2014.

Pour extrait conforme,
Fait à AIXE SUR VIENNE,
Le 23 septembre 2014
Le Président,


Maurice LEBOUTET



AR PREFECTURE

087-258700103-20140923-6414-DE
Regu le 29/09/2014

Publié le :



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **DEUX MILLE QUATORZE**

Le **23 septembre à 18 heures 30.**

L'assemblée générale du **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE**, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à **FEYTIAT** Salle municipale Pierre Louis, sous la présidence de Monsieur **Maurice LEBOUTET**.

Date de convocation :

15 septembre 2014

Délégués présents :

MM. Serge MEYER, Xavier ABBADIE, Gilles MARIAUX, Bernard ZBORALA, Maurice LEBOUTET, Christian SANSONNET, Didier VEYRIER, Serge CORREIA, Jean Pierre FAYOL, Jacques RIVET, Daniel MLYNSKI, Mme Claire BENARD, MM. Christian JULIEN, Guy COUVIDAT, Michel FAUGERAS, Gaston CHASSAIN, Jean Pierre MOREAU, René PARAUD, Mmes Lucienne DUBOIS, Geneviève GAUDEMER, MM. Xavier PERRIER, Pascal THEILLET, Jean Pierre DUCHER, Daniel GUILLON, Pascal GAYOU, Mme Josette BOSSELUT, MM. Rik JANSEN, Gérard CHAMINADE, Gérard BORDE, Mme Christine HERVY, MM. Jean Yves CACOYE, Stéphane DELAUTRETTE, Fernand LAVIGNE, Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Michel PAILLER, Albert KUNZLI, Mme Laure ROBIN, MM. Francis BOLUDA, Michel SARRE, David FELIX, Sébastien FISSOT, Mme Yvette AUBISSE, MM. Stéphane TERRIEUX, Jean François DUCHER, Mme Monique BARNY, MM. Christian LATOUILLE, Didier MARCELLAUD, Manuel VERGER, Jean CHALARD, André SOURY, Albert DELHOUME, Pierre PETILLON, Pascal AUVERT, Mmes Michèle MAURY, Marie AUFAURE, M. Rémi CARCAUD, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents :

MM. Jean Pierre SOTTE, François VINCENT, Marc JEANNOT, Christian VIGNERIE, Joseph ABSI, Mmes Nathalie FRETILLE, Angélique LAPLAGNE, MM. Jim TRAN, Mme Marie Hélène PAGES RATINAUD, M. Bertrand LIAGRE, Mme Sandrine PICAT, MM. Jacques BARRY, Franck LETOUX, Julien LAGEAT, Yoann RUFFEL, Aimé FAURE, Thierry GOURAUD, Franck GIETHLEN, Louis FURLAUD, Jean Paul BROUILLE, Boris NADAUD, Silvio SPANO, Bernard GLANDUS, Mme Angélique DELAMOTTE, MM. Serge GERALD, Sylvain DUBEST, Daniel LAVALADE, Daniel FAYE, Gildas RACAPE, Guillaume SARRE, Jérôme DOUADY, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Laurent BELLY, Philippe JARRY, **membres du Comité syndical.**

NOMBRE DE DELEGUES CONVOQUES..... 92

NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS 57

Pouvoirs 1

Secrétaire de séance : M. David FELIX

NOMBRE de DELEGUES VOTANTS 58

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Délibération n° 65/14 :

Objet : Règlement des dépenses avant le vote du budget primitif.

Monsieur le Président rappelle que préalablement au vote du budget primitif 2015, le syndicat ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2014. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre 2015, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil syndical peut, en vertu de l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (2014).

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits ; soit :

- chapitre 21 : 5 000,00 euros
- chapitre 23 : 2 097 907,25 euros

Monsieur le Président demande au comité syndical, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2015 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2015.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Publié le :
Siège social :

B.P. 41 - 2, av. F. Mitterrand
87700 AIXE-SUR-VIENNE

Téléphone :

05 55 70 33 32

087-258700103-20140923-6514-DE
05 55 70 45 65

Regu le 29/09/2014

Pour extrait conforme,
Fait à AIXE SUR VIENNE,
Le 23 septembre 2014
Le Président,

Maurice LEBOUTET

